

FACTURE N° 4070008
INTERVENTION PLANIFIEE 522
N/REF : 1/06/2024 50H44 C:000261 I:00660
V/REF : VMC0010

SDC '1 Rampe du Vieux Bourg'
C/O OCEANIC IMMOBILIER
22, RUE DE LYON
CS 51944
29219 BREST CEDEX 2

IMMEUBLE : RAMPE DU VIEUX BOURG
1, RAMPE DU VIEUX BOURG
29000 BREST

Guipavas, le 01 Juillet 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N°1 - EXTRACTEUR VMC
MOTIF : Intervention annuelle
Donneur d'ordre : M. N. ABGUEGUEN

INTERVENTION DU 27/06/2024
MISE EN PLACE DU MATÉRIEL
ENTRETIEN D'UN EXTRACTEUR VMC
CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT

1 FOIS/AN

OBSERVATIONS :

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Entretien de l'Extracteur VMC	1	207,57	207,57
TOTAL H.T.				207,57
T.V.A. a 10,00%				20,75
TOTAL T.T.C.En EURO				228,32

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008).
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros.
TVA acquittée sur les encaissements.

FACTURE N° 4070008

Guipavas, le 02 janvier 2024

Objet : Revalorisation 2024

Madame, Monsieur,

Cher client,

Nous avons subi, au cours de l'année 2023 dans la continuité de 2022, une augmentation non négligeable de nos charges d'exploitation.

Bien que le coût de certains produits ait évolué de manière plus importante que l'inflation, nous avons pris la décision de limiter notre augmentation tarifaire à celui de l'évolution de l'indice des prix entre décembre 2022 et décembre 2023.

De ce fait, nous vous informons de l'application d'une revalorisation tarifaire de 3,8 %, à compter du 1^{er} Janvier 2024.

Comptant sur votre compréhension, et toujours soucieux de vous apporter une prestation de qualité en partenariat, nous nous efforcerons d'optimiser nos services, et notre réactivité à votre égard.

L'ensemble de notre équipe vous remercie de votre confiance et vous présente ses sincères salutations.

Eric LOCATELLI
Directeur Général

